



## Pour mieux protéger et faire entendre les salariés, les élus CFE-CGC, CGT et FO votent une expertise au CSE

Depuis la fin du mois de mars et la mise en activité partielle, **les représentants du personnel élus au CSE interpellent la direction** quant au manque d'information envers les élus, au peu de prise en compte de leurs propositions et à l'absence de réponse sur les revendications légitimes des salariés.

Le constat est amer : cette amertume envers la direction est ressentie aujourd'hui par de nombreux salariés, ce sentiment étant largement partagé par les organisations syndicales.

Alors que cette crise sans précédent aurait dû renforcer le dialogue social et permettre de construire de nouvelles formes d'organisation du travail, nous assistons à une mise à l'écart des salariés lorsqu'il s'agit de connaître leurs situations pendant cette période de confinement et leurs souhaits pour la reprise d'activité.

Malgré nos multiples interpellations en séance, nos courriers, nos nombreuses demandes lors des réunions avec la direction, rien n'y fait : nous ne recevons les informations qu'au compte-goutte et souvent bien en deçà de celles communiquées au Conseil d'Administration qui est pourtant composé de personnes extérieures à l'entreprise voire même appartenant à des sociétés concurrentes.

Dans ces conditions, **les élus de la CFE-CGC, CGT et FO ont décidé de voter, à une très large majorité** (27 voix pour, l'UNSA et la CFDT ayant votés contre à 9 voix), **une résolution** permettant de lancer une expertise afin d'analyser **les conséquences prévisibles du projet** de mesures sanitaires : ce projet, lié à la reprise d'activité, va se mettre en place dans le cadre de la sortie progressive de la crise sanitaire du Covid-19.

La direction, qui ne cesse de flirter avec l'entrave depuis le début du confinement, a refusé de différer la consultation sur les mesures sanitaires alors qu'il est indispensable d'attendre le résultat de l'expertise pour pouvoir se prononcer sur le dossier présenté en CSE.

La résolution votée va permettre aux élus d'obtenir des éléments et de faire des propositions sur :

- **Les conditions de travail, de santé et de sécurité du personnel ;**
- **Les mesures mises en œuvre par la direction sur chaque site (aérogares, bâtiments administratifs, ...) : distanciation, circulations, installations (chauffage/ventilation/climatisation), mesures sanitaires aux différents points clés (parking, ascenseur, accueil, informations PAX, ...)** ;

- **L'activité partielle et ses conséquences sur la santé du personnel et les conditions de travail liées à la reprise d'activité ;**
- **La cohérence entre les taux d'activité dans chacune des fonctions ;**
- **L'organisation du travail ;**
- **Les tableaux de service, état des lieux de la situation des activités ;**
- **L'analyse des risques épidémiologiques et des risques psychosociaux induits.**

Cette expertise sera l'occasion de recenser les témoignages des salariés et d'analyser les situations de travail, de porter les revendications nécessaires à la préservation de la santé des salariés dans une situation où la direction a lancé un vaste plan d'économie qui impactera nos conditions de travail et nos acquis sociaux.

L'ensemble des salariés en activité partielle en ont déjà constaté les conséquences sur leur feuille de paie avec des rémunérations amputées parfois de 30 à 40%. Les salariés en télétravail forcé se sont vu refuser l'application de l'accord télétravail avec la rémunération associée.

La direction souhaite imposer la remise en cause de nombreux acquis sociaux prévus au manuel de gestion lequel est issu du statut du personnel.

Et il faudrait que les élus acceptent les mesures prises par la direction pour se prémunir du Covid-19 sans les vérifier, sans les contrôler alors que nous avons de multiples exemples où la direction ne met pas en œuvre les dispositions annoncées ?

**Les syndicats CFE-CGC, CGT et FO exigent :**

- **Le maintien de la rémunération à 100% comme un élément de maintien du pouvoir d'achat mais aussi comme un élément permettant de ne pas amplifier le coté anxiogène et inquiétant de la pandémie pour les salariés.**
- **Le maintien de tous les acquis sociaux liés au manuel de gestion découlant du statut du personnel, temps de travail, ...**
- **Le respect et l'application des accords en vigueur.**

**Les organisations syndicales CFE-CGC, CGT et FO appellent l'ensemble des personnels à se réunir et à établir les mesures nécessaires à la préservation de leur santé afin de les transmettre aux syndicats qui les porteront à la connaissance du cabinet d'expertise indépendant désigné par les élus. Nous vous invitons à répondre au questionnaire développé par les experts indépendants qui vous parviendra prochainement.**

Le 16 juin 2020.